

N° 23

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 42

ARMÉES

Service des essences.

Rapporteur spécial : M. Gustave ALRIC.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (Tomes I à III et annexe 38), 1124 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, lors de l'examen du projet de budget annexe du Service des Essences des Armées pour l'année 1964, on avait constaté, par rapport à l'exercice 1963, une baisse de l'exploitation consécutive à celle des effectifs militaires, et un accroissement des moyens financiers destinés aux études et recherches, les dépenses en capital restant à peu près stationnaires.

L'évolution de l'activité du service de 1964 à 1965 fait apparaître au contraire un accroissement de l'exploitation et des dépenses en capital, tandis que se trouvent contractés les moyens appliqués aux études et recherches.

Cette double évolution est chiffrée dans le tableau ci-après :

	1963	1964	DIFFERENCE 1963-1964	1965 (projet).	DIFFERENCE 1964-1965
	(En milliers de francs.)				
Première section :					
Exploitation	716.742	582.508	— 134.234	588.165	+ 5.657
Deuxième section :					
Etudes et recherches.	420	1.200	+ 780	1.020	— 180
Troisième section :					
Capital	13.346	13.000	— 346	25.100	+ 12.100
Total	730.508	596.708	— 133.800	614.285	+ 17.577

Exploitation.

Le budget d'exploitation du Service des Essences, retracé à la première section de ce budget, est alimenté en recettes, dans sa presque totalité, par le produit des cessions de carburants et d'ingrédients à divers services consommateurs de caractère national, et notamment au Ministère des Armées.

Le volume des recettes provenant de ces cessions est de 571.665.000 francs sur les 588 millions qui englobent l'ensemble de l'activité d'exploitation.

La différence entre ces deux chiffres (16 millions environ) concerne des recettes accessoires produites par des cessions de matériels ou services (11,5 millions environ), des créances diverses nées au cours de la gestion et correspondant à des locations de wagons ou de matériels (3 millions), et enfin le remboursement par le budget général de dépenses faites pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des matériels extra-industriels (camions-citernes, réservoirs, nourrices à carburants, etc., constituant le matériel de dotation des unités), cette recette produisant 2 millions de francs.

C'est finalement le produit des cessions de carburants, d'ingrédients et de matériels et services qui influence les variations qui surviennent d'un exercice à l'autre. En effet, les recettes accessoires et le remboursement par le budget général de certaines dépenses d'entretien et de renouvellement sont d'un montant égal pour 1964 et 1965 (respectivement 3 millions et 2 millions), tandis que l'évolution d'une année à l'autre du produit des cessions se présente ainsi qu'il suit :

	1964	1965 (projet).	DIFFERENCE
	(En milliers de francs.)		
Cessions de carburants aux forces terrestres, y compris la gendarmerie.....	121.340	100.430	— 20.910
Cessions de carburants à l'armée de l'air...	282.000	316.244	+ 34.244
Cessions de carburants à la marine.....	39.000	39.222	+ 222
Cessions de carburants à la direction des études et fabrications d'armement.....	5.707	5.351	— 356
Cessions de carburants à la direction tech- nique et industrielle de l'aéronautique..	31.194	30.132	— 1.062
Cessions de carburants à la direction des constructions et armes navales.....	4.500	4.473	— 27
Cessions de carburants à la direction des poudres	5.187	5.643	+ 456
Divers	71.300	70.170	— 1.130
Total	560.228	571.665	+ 11.437
Cessions de matériels ou services.....	17.172	11.500	— 5.672

L'examen de ce tableau permet de faire les deux observations suivantes :

a) Les commandes de carburants attendues par le Service des Essences pour l'année 1965 seront plus importantes en ce qui concerne l'armée de l'air et le service des poudres, tandis qu'une forte diminution est enregistrée dans celles des forces terrestres. Quant aux autres clients habituels, malgré quelques différences minimales, on peut dire que leurs chiffres d'affaires restent stables.

b) Mais cet accroissement, qui devait se traduire par un supplément de recettes de 11.437.000 francs, se trouve atténué d'environ 50 % par la compression des cessions de matériels et de services. C'est ainsi que l'ensemble de l'activité d'exploitation ne se traduit finalement que par une augmentation d'un peu plus de 5 millions de francs.

La cause de la variation qui vient d'être enregistrée résulte, soit de l'application de mesures déjà acquises à concurrence de 1 million de francs environ, soit de mesures nouvelles pour un montant de 4.712.000 francs.

En ce qui concerne les mesures acquises, on se trouve en face d'améliorations concernant la rémunération des personnels ainsi que les prestations familiales et les cotisations de sécurité sociale. Ce n'est que le résultat de l'application de textes d'ores et déjà votés ou décrétés qui ne justifient aucune remarque particulière.

Les mesures nouvelles, par contre, peuvent être groupées en trois rubriques principales :

a) La réduction de l'activité du Service des Essences en Algérie se traduit normalement par une diminution des besoins en personnels sur ce territoire. On notera d'ailleurs que les crédits dégagés de cette mission seront en partie utilisés pour faire face à l'accroissement d'activité qu'entraîne le rapatriement en métropole des formations naguère stationnées outre-Méditerranée. Au total cette mesure se traduit par une économie de 2.295.000 francs.

b) La mise en fonctionnement du centre d'expérimentations du Pacifique entraîne, au contraire, un accroissement de dépenses du service en Polynésie en raison des indemnités résidentielles spéciales de séjour dues au personnel. L'accroissement des dépenses occasionnées par cette mesure est relativement faible puisqu'il s'agit de 136.000 francs.

c) Sous la rubrique « ajustements aux besoins » intervient un certain nombre de variations concernant les taux d'indemnités de responsabilité ou de simples mesures d'ordre d'importance secondaire — opérations sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister car elles n'ont qu'une incidence financière infime.

Mais on relève, par contre, trois opérations particulières qui méritent de retenir l'attention :

— On trouve tout d'abord, et principalement, la dotation supplémentaire de crédits correspondant au supplément de commandes que font les armées, question qui a déjà été évoquée plus haut à l'occasion des recettes provenant des cessions. Cet accroissement de crédits servira aux achats supplémentaires de carburants et d'ingrédients nécessaires. Il s'agit de + 10.722.000 francs.

— En second lieu, le budget annexe prend pour la première fois cette année la précaution d'enregistrer en dépenses une provision pour l'augmentation des salaires du personnel ouvrier au cours de l'année 1965, mesure qui existe d'ailleurs parallèlement dans le budget général (738.000 francs).

— Enfin, les prévisions de dépenses concernant les frais généraux d'exploitation du service sont en dessous de celles de 1964, à concurrence de 4 millions de francs environ. Mais cette somme est le résultat algébrique des opérations suivantes :

Accroissement consécutif à celui des cessions ..	+ 3.225.000 F.
Extension du service en Polynésie par suite de la création du centre d'expérimentations du Pacifique, entraînant en particulier l'acquisition d'un pétrolier	+ 2.150.000 F.
Dans le sens contraire, la réduction de l'activité du service en Algérie permet une réduction des frais généraux d'exploitation de	— 9.377.000 F.

Finalement, compte tenu des ajustements de détail qui n'ont pas été chiffrés, on retrouve l'accroissement d'exploitation, par rapport à l'année qui s'achève, de 4.700.000 francs environ.

Etudes et recherches.

La deuxième section du budget annexe du Service des Essences a été créée en 1963 pour entreprendre des études et recherches dans deux orientations différentes mais parallèles :

- l'une sur des matériels nouveaux de distribution et de transport,
- l'autre directement sur les carburants, huiles et ingrédients.

La situation du financement de ces deux opérations, compte tenu des propositions budgétaires de 1965, est donnée par le tableau suivant :

ANALYSE DES OPERATIONS	AUTORISATIONS de programme.	ECHEANCIER DE PAIEMENT				
		1963	1964	1965	1966	1967
(En francs.)						
1963 :						
Opération n° 1. — Etudes de matériels nouveaux.						
Etude de canalisations souples.....	70.000	70.000	»	»	»	»
Groupes de pompage pour pipeline.....	250.000	100.000	150.000	»	»	»
Réservoirs souples de diverses capacités pour carburants.....	100.000	»	100.000	»	»	»
Groupes de pompage d'exploitation.....	180.000	90.000	90.000	»	»	»
Matériels de déchargement de produits blancs.....	150.000	50.000	100.000	»	»	»
Totaux opération n° 1.....	750.000	310.000	440.000	»	»	»
Opération n° 2. — Etudes sur les carburants, les huiles et les ingrédients.						
Etude de pollution de carburants.....	20.000	10.000	10.000	»	»	»
Etudes annexes aux études de matériels.....	400.000	100.000	300.000	»	»	»
Totaux opération n° 2.....	420.000	110.000	310.000	»	»	»
Totaux pour le budget 1963.....	1.170.000	420.000	750.000	»	»	»
1964 :						
Opération n° 1. — Etudes de matériels nouveaux.....	490.000	»	170.000	320.000	»	»
Opération n° 2. — Etudes sur les carburants, les huiles et les ingrédients..	680.000	»	280.000	400.000	»	»
Totaux pour le budget 1964.....	1.170.000	»	450.000	720.000	»	»
1965 :						
Opération n° 1. — Etudes de matériels nouveaux.....	450.000	»	»	200.000	150.000	100.000
Opération n° 2. — Etudes sur les carburants, les huiles et les ingrédients..	500.000	»	»	100.000	400.000	»
Totaux pour le budget 1965.....	950.000	»	»	300.000	550.000	100.000
Totaux pour le budget annexe des essences de 1963 à 1965 inclus....	3.290.000	420.000	1.200.000	1.020.000	550.000	100.000

Le programme qui s'amorce ainsi traduit une fonction essentielle du Service des Essences dans la structure des armées. Il convient en effet que les moyens de ravitaillement ainsi que les carburants eux-mêmes suivent l'évolution technique des matériels à pourvoir et s'adaptent aux nouvelles conceptions de défense. On ne peut donc qu'approuver l'orientation prise.

Opérations en capital.

Les dépenses de premier établissement concernant l'infrastructure, l'équipement et le gros entretien des installations industrielles sont, par rapport à 1964, en augmentation importante pour ce qui est des crédits de paiement, tandis que le volume des autorisations de programme nouvelles est inférieur à celui de l'exercice précédent, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En milliers de francs.)		
Autorisations de programme.....	20.000	15.300	— 4.700
Crédits de paiement.....	10.000	20.000	+ 10.000

Sur les 20 millions de crédits de paiement prévus pour 1965, en augmentation de 100 % sur ceux de 1964, on notera que 11.875.000 F correspondent à des services votés, c'est-à-dire constituent le financement d'opérations décidées antérieurement.

8.125.000 F seulement constituent des mesures nouvelles et sont destinés à l'entretien et au renouvellement des divers parcs de transport et d'emballage ainsi que des matériels d'exploitation. En outre un renforcement des moyens du service est envisagé dans tous les domaines du fonctionnement, notamment : parc auto, matériels d'exploitation et mécaniques, génie civil.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement se répartissent ainsi qu'il suit entre le renouvellement proprement dit et les créations :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de francs.)	
Renouvellement	6.950	3.750
Créations	8.350	4.375

L'autre chapitre affecté aux dépenses de premier établissement concerne l'infrastructure et l'équipement des installations extra-industrielles. L'évolution, d'une année à l'autre, est la suivante :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En milliers de francs.)		
Autorisations de programme.....	4.500	9.000	+ 4.500
Crédits de paiement.....	3.000	5.100	+ 2.100

Sur les 5.100.000 F de crédits de paiement, 4 millions seront affectés au financement d'opérations anciennes qui ne seront réalisées qu'en 1965. Il ne reste, au titre des opérations nouvelles, que 1.100.000 F dans le cadre des 9 millions d'autorisations de programme prévues. Ces opérations nouvelles concernent :

a) En matière d'infrastructure, la constitution d'une réserve de matériels opérationnels, la protection des établissements et la construction d'un casernement pour la deuxième division d'oléoducs de l'O.T.A.N. Il ne s'agit, en cette matière, que d'autorisations de programme, aucun crédit de paiement n'étant prévu pour 1965.

b) Dans le domaine des fabrications, les opérations nouvelles s'appliquent à différents achats concernant les matériels pour l'aviation, des réservoirs souples, des groupes de moto-pompes, 7.500 mètres de pipe-line souple et des rampes de distribution. La répartition des moyens financiers pour 1965 entre ces deux catégories d'opérations est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme	CREDITS de paiement
	(En milliers de francs.)	
Infrastructure	2.000	—
Fabrications	7.000	1.100

Avant de conclure il y a lieu, une fois de plus, d'insister sur une question qui a été évoquée l'année dernière et qui concerne la situation des ingénieurs militaires des essences.

En réponse à une question écrite, confirmation a été donnée par le Ministère des Armées du fait que ce corps reçoit actuellement des rémunérations inférieures à celles des ingénieurs des travaux, corps d'exécution qui est normalement subordonné à celui des ingénieurs militaires.

Cette anomalie provient, selon les renseignements reçus, de ce que les ingénieurs du corps de direction sont rangés dans la grille indiciaire des officiers de toutes armes et services et n'ont que les allocations versées à ces derniers, tandis que les ingénieurs des travaux, tout en jouissant des mêmes allocations, bénéficient, en outre, d'une grille spéciale, plus avantageuse dans certaines situations, ainsi que d'une prime de rendement. Le cadre des ingénieurs des travaux des essences conserve, en effet, l'assimilation au cadre analogue du service des poudres dont il est issu et profite des avantages accordés à ce dernier.

La distorsion qui en résulte est une des nombreuses conséquences du déclassement de la fonction militaire en général, maintes fois démontré.

A la suite de cette déclaration, on pouvait s'attendre à l'application d'un remède immédiat à une situation qui ne saurait se prolonger.

En réalité, il est envisagé uniquement pour l'instant de jouer des tarifs de la prime de qualification attribuée à certains officiers pour apporter une certaine compensation aux ingénieurs militaires des essences ; mais le fond de la question n'est pas abordé, et l'on s'en remet à des mesures futures qui seront prises dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des corps d'officiers, actuellement à l'étude.

Un simple geste est donc sur le point d'être fait. Il conviendrait d'accélérer la mise au point de la solution définitive si l'on veut éviter de tarir le recrutement et de détériorer définitivement le moral des intéressés actuellement en service.

Conclusion.

En conclusion, le projet de budget qui nous est soumis paraît bien équilibré et correspondre au rôle du Service des Essences au sein des armées, qui procède de ses deux activités fondamentales :

— l'une essentielle et générale, concernant l'approvisionnement de l'ensemble des forces (à l'exception des combustibles de soute de la marine) ;

— l'autre purement technique, intéressant la définition et le développement des carburants en fonction des matériels à pourvoir.

Il semble pouvoir être approuvé sans modification, sous la seule réserve que soit promptement résolue la question qui trouble actuellement les personnels composant le corps de direction.